

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LA GESTION**

ÉPREUVE DE MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

**Durée de l'épreuve : 3 heures
Coefficient : 4**

Le sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé

Le centre de loisirs « Les Néréides »

Toute organisation agit dans le cadre de sa finalité mais pour assurer ses missions, elle doit prendre en compte les attentes de ses partenaires.

Vous analyserez la situation de management présentée dans les annexes de 1 à 7 en effectuant les travaux suivants :

1. Caractérisez l'organisation Commune de Joligny (forme, type, champ d'action géographique, ressources, finalité).
2. Montrez en quoi la commune de Joligny assure une mission de service public.
3. Identifiez la mission de la Communauté de Communes du Sud Berry
4. Qualifiez la décision prise le 02 mars 2013 par le conseil de la Communauté de Communes du Sud Berry. Justifiez votre réponse. Présentez le processus de validation de cette décision.
5. Identifiez les parties prenantes concernées par cette décision et présentez leurs intérêts respectifs.
6. Montrez que ce nouvel équipement peut participer au développement local.
7. Mettez en évidence le problème de management rencontré par le maire de Joligny.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Présentation de la commune de Joligny

Annexe 2 : Extraits du site de la Communauté de Communes du Sud Berry (CCSB)

Annexe 3 : Un projet de centre aquatique, les Néréides

Annexe 4 : Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Joligny du 23 septembre 2012

Annexe 5 : Pétition contre le projet de centre aquatique publiée sur petitionpublique.fr

Annexe 6 : Entretien avec Alexis Marie, maire de Joligny

Annexe 1 : Présentation de la commune de Joligny

La commune de Joligny est située dans le département du Cher (18) et compte, en 2013, 11 346 habitants. Sur un territoire de 937 hectares, la commune accueille sur le territoire une trentaine de commerces, deux écoles, une bibliothèque, une salle polyvalente et un complexe sportif composé d'une salle omnisports et de trois terrains extérieurs.

La commune dispose également d'un parc d'activité regroupant une dizaine d'artisans ainsi que le centre technique municipal.

Patrimoine culturel et naturel

- Deux châteaux du XIV^e siècle
- Une fontaine du XVII^e siècle
- Un parc naturel géré par la commune : les marais du penseur
- Des vignobles classés
- Espaces verts entretenus par les employés communaux

Conseil municipal

Composé de 44 membres : le maire, Alexis Marie, 10 adjoints et 33 conseillers municipaux.

Le conseil se réunit une fois par mois et les réunions sont annoncées par voie de presse, par affichage à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la commune.

Le budget annuel s'élève à 5 300 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement et 1,8 million d'euros pour les dépenses d'investissement. La commune emploie 250 salariés.

Les auteurs

Annexe 2 : Extraits du site de la Communauté de Communes du Sud Berry (CCSB)

La CCSB regroupe 19 communes. Elle est représentée par sa présidente, Madame Ingrid MONNAIS, et a pour vocation d'organiser un espace de solidarité pour le développement de projets communs d'aménagement qui seraient hors de portée de chaque commune prise isolément.

Son siège est situé à Bourg-en-Berry, à 45 kilomètres de Joligny. Le Conseil communautaire est l'organe décisionnaire de la CCSB. Chaque commune adhérente est représentée par son maire accompagné d'un adjoint. Ses décisions s'imposent à l'ensemble des communes adhérentes.

Les compétences attribuées à la CCSB sur les 19 communes :

- | | |
|--|------------------------------------|
| • Ramassage et traitement des déchets et ordures ménagères | • Transport collectif |
| • Développement économique | • Action sociale |
| | • Animation culturelle et sportive |

Le financement de son budget est assuré par la participation financière des communes adhérentes (65 %) et par des subventions diverses (35 %).

Les auteurs

Annexe 3 : Un projet de centre aquatique, les Néréides

Le projet de construction du centre aquatique a été débattu par chaque conseil municipal. 17 communes l'ont approuvé et 2 l'ont rejeté. Le conseil communautaire de la CCSB, qui s'est réuni le 2 mars 2013 a donc entériné ce projet qui verra le jour selon le calendrier établi.

Description du projet

- Un bassin sportif de 400 m²
- Un bassin familial en trois parties de 200 m²
- Un bassin Santé Forme
- Un espace zone de détente et soins du corps avec spas, hammans, saunas de 400 m²
- Une piscine extérieure
- Solariums et jeux aquatiques.

Ce futur centre répondra pleinement aux attentes des 26 000 habitants des 19 communes qui composent la Communauté de communes du Sud Berry. Ces communes réparties sur un territoire à dominante rurale, sont souvent éloignées des équipements de type «piscine», dont les plus proches sont situés aujourd'hui à plus de 15 km.

Sur un site de deux hectares à Bourg-en-Berry, le centre aquatique occupera une position centrale dans le territoire. Lieu de loisirs et de détente, il accueillera les groupes scolaires et les sportifs, ainsi que les individuels et les usagers de l'espace forme.

La population du Sud Berry ne cesse d'augmenter. Or, les 19 maires de la communauté de communes ont obligation de trouver des créneaux horaires pour que les écoliers, dès sept ans, apprennent à nager. Les équipements actuels sont éloignés et saturés, une nouvelle piscine s'avère nécessaire.

Le territoire se caractérise par une forte proportion d'habitants âgés de 40-59 ans, disposant d'un pouvoir d'achat supérieur à la moyenne et très sensible aux produits de bien-être et de soins du corps.

Il y a une volonté politique forte de soutenir le sport et de renforcer l'attractivité du territoire. Un tel complexe constituerait un véritable outil de développement touristique et donc économique.

L'inauguration du centre aquatique est prévue au 1^{er} trimestre 2014.

Cet équipement représente un investissement de 15 millions d'euros dont le financement sera assuré par :

- Subventions de l'Etat (25 %)
- Subventions européennes (25 %)
- Subventions du Conseil Régional (25 %)
- Participation de la CCSB (25 %)

Communiqué de presse de la CCSB du 5 mars 2013

Annexe 4 : Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de Joligny du 23 septembre 2012

[...] Point 1 de l'ordre du jour : La CCSB nous demande de voter pour la participation de la Commune au financement du Centre aquatique

Après présentation du dossier par le maire et par l'adjoint aux finances, le vote a donné les résultats suivants :

Pour : 37 voix Contre : 10 voix Abstention : 7 voix. [...]

Annexe 5 : Pétition contre le projet de centre aquatique publiée sur petitionpublique.fr

A destination de : mairie de Joligny

NON à la construction du Centre aquatique à Bourg-en-Berry

Le projet d'ouverture d'un centre aquatique est séduisant sur le papier. Nos élus l'ont approuvé sans nous concerter mais ont-ils bien réfléchi à toutes les conséquences pour les habitants de Joligny.

Qui, au final, va financer ce projet pharaonique ? Les subventions obtenues s'élèvent à 75 % du montant total du projet mais il reste donc un montant important à la charge de la Communauté de communes. Et nous le savons tous, le coût réel est toujours nettement supérieur au coût annoncé. Les 15 millions prévus au départ atteignent déjà les 20 millions un an après. Qu'en sera-t-il dans un an ?

Ne nous leurrions pas ! Ce sont les habitants de Joligny qui paieront l'addition !

Cette hausse des impôts prévisible est inacceptable. Beaucoup de foyers ne peuvent se le permettre, d'autant plus que ce centre sera construit à 45 km de chez nous et nous n'en profiterons pas directement.

Pour être mieux écouté, rejoignez l'association ACCN (Association Contre le Centre Nautique) comme l'ont déjà fait 20 % de la population.

Annexe 6 : Entretien avec Alexis Marie, maire de Joligny

La journaliste : Monsieur le maire, vous devez faire face actuellement à un mouvement de contestation d'une partie de vos administrés au sujet du Centre aquatique. Les avez-vous entendus ?

A.M. : Bien entendu. Je suis toujours à l'écoute de mes concitoyens. Je pense que ces personnes ne disposent pas de toutes les informations. Les services financiers de la commune ont réalisé des calculs pour mesurer l'impact du projet sur les impôts locaux. L'augmentation est minime. D'ailleurs, pour faire passer cette information, je compte organiser des réunions publiques dans les semaines qui suivent. On ne communique jamais assez et il est temps de mettre fin aux rumeurs.

La journaliste : L'association ACCN indique également que les tarifs d'accès seront trop élevés.

A.M. : Pour un tel niveau de prestations, le prix est plus que raisonnable. Il suffit de comparer avec les prix des centres nautiques des régions voisines. D'autre part, nous pouvons envisager d'établir une grille de prix qui tiendra compte de plusieurs critères comme le lieu d'habitation, la composition de la famille, l'âge,...

Le journaliste : Bien. Mais comment comptez-vous rassurer davantage vos administrés ?

A.M. : Il ne faut pas perdre de vue que ce projet, de très grande ampleur certes, sera source de création d'emplois (une trentaine est prévue au démarrage), permettra de développer le commerce local. Cet équipement participera à l'augmentation de l'attractivité de notre territoire. Plusieurs entreprises devraient s'installer à proximité et générer ainsi de nouvelles ressources financières pour toutes les communes de la CCSB. De plus, nous continuons de réfléchir à l'opportunité de trouver de nouvelles ressources financières pour le budget de cette opération.

L'Echo du Cher